

GINDORFF Joseph

(1891 - 1948)

Esch-sur-Alzette

Patents (details)

1 - Blechhülse für Schnürsenkel

LU patent	11084
Application date	13 July 1917
Co-inventor	WAGNER Ferdinand ¹

Den Gegenstand der vorliegenden Neuerung bildet eine Blechhülse für Schnürsenkel. Das neue und Wesentliche besteht darin, dass die Blechhülse einen Haken besitzt, auf welchem der Schnürsenkel aufgespießt wird, solange die Blechhülse noch nicht zusammen gefaltet ist.

Hierauf erfolgt die Zusammenfaltung der Blechhülse in der üblichen Weise. Dadurch wird der Befestigungshaken für den Schnürsenkel in die Hülle eingebracht und das Herausziehen des Schnürsenkels aus der Hülse verhindert.

(no drawing)

2 - Geldbeutelbefestigung

LU patent	11085
Application date	13 July 1917
Co-inventor	WAGNER Ferdinand

Den Gegenstand der vorliegenden Neuerung bildet eine Befestigung von Geldbeuteln, welche das Stehlen und Verlieren desselben verhindert.

Der Geldbeutel ist mit einem Riemen versehen, welcher die Befestigung des Geldbeutels auf dem Arm nach Art der Armbanduhren ermöglicht. Der Riemen wird vorteilhaft durch zwei Öffnungen hindurch gezogen, so dass der Geldbeutel sowohl in der Tasche als auch auf dem Arm getragen werden kann.

Am Deckel des Geldbeutels kann vorteilhaft die Uhr angebracht werden, so dass man am Arm nur eine einziges Armband für Uhr und Geldbeutel zu tragen hat.

(no drawing)

3 - Metermaß

LU patent	11087
Application date	16 July 1917
Co-inventor	WAGNER Ferd.

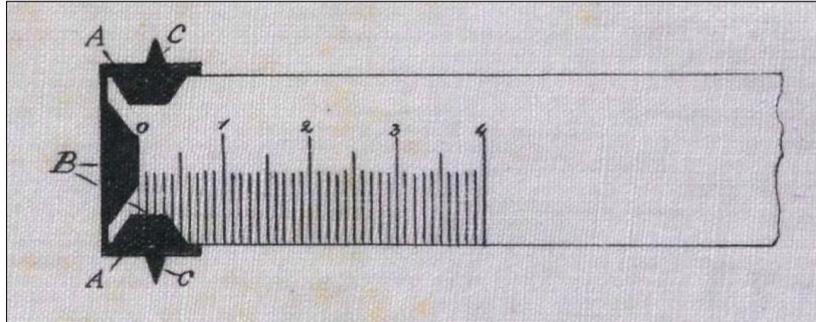
Den Gegenstand der vorliegenden Neuerung bildet eine Anzeigevorrichtung für ein Metermaß.

Bisher wurde der Beginn des Metermaßes durch eine Metallplatte gebildet, welche gleichzeitig auch den Nullstrich andeutete. Diese Endbefestigung ist allen möglichen Beschädigungen, insbesondere an den Kanten, ausgesetzt, so dass dadurch die eigentliche Nulllinie leicht beschädigt wird.

¹ LU patent 11139 - 12. November 1917 - *Auswechselbare Nagelschutzsohle*

LU patent 11144. - 27 novembre 1917. - *Procédé d'attacher, de façon imperméable, à toutes chaussures quelconques, la semelle protectrice cloutée interchangeable brevetée au profit du déposant*

In Gemäßheit der vorliegenden Neuerung wird nun das Metermaß über die Linie verlängert und durch eine Spitzenhülse die Nulllinie gekennzeichnet. Auf der anliegenden Zeichnung ist ein Ausführungsbeispiel dargestellt. Auf das Ende des Meterstockes ist eine Hülse **A** aufgesetzt, welche mit Spitzen in das Holz eingreift. Diese Hülse trägt eine Spitze **C** welche in der Verlängerung der Nulllinie liegt. Vorteilhaft wird, um das Abstreifen oder Verschieben der Hülse **A** zu verhindern, die obere und untere Hülse **A** durch einen Steg **B** verbunden welcher das Ende des Meterstockes umschließt. Die Spitzen **C** können entweder in das Holz selbst eingetrieben und von den Hülse geschlossen werden, oder aber auch an den Hülsen **A** selbst befestigt sein.



4 - Ersatzoberschuhleder aus tierischer Membrane

LU patent	11137
Application date	7 November 1917

Der Gegenstand der Erfindung ist ein Ersatzoberschuhleder aus Membrane jeglichen grösseren Tieres (Schweine, Rinder, Hammel, Pferde und andere).

Blase, Blinddarm u. ähnliche Gewebe werden gepresst und geleimt, auf Tuch, Papier oder andere geeigneten Stoffe die zur Verfügung stehen aufgezogen und an der Sohle befestigt.

Zur Befestigung der Membrane ist an der Sohle (die, wenigstens während der gegenwärtigen Zeit, meistens aus Holz oder Blech gefertigt ist) ein Einschnitt angebracht; in letzterem wird die Membrane vermittelt eines Drahtes an der Sohle befestigt. Der Draht wird mit einer dünnen Schicht Wachs überzogen. Die Membrane wird entweder geleimt oder genäht.

Ersatzleder, Segeltuch oder ähnliche Stoffe eignen sich vorzüglich zur Reparatur, wenn der Schuh an irgend einer Stelle abgenützt sein sollte.

Dieser Schuh ist dauerhaft, wasserdicht, äusserst billig u. hält die Füsse warm im Winter, frisch im Sommer.

(no drawing)

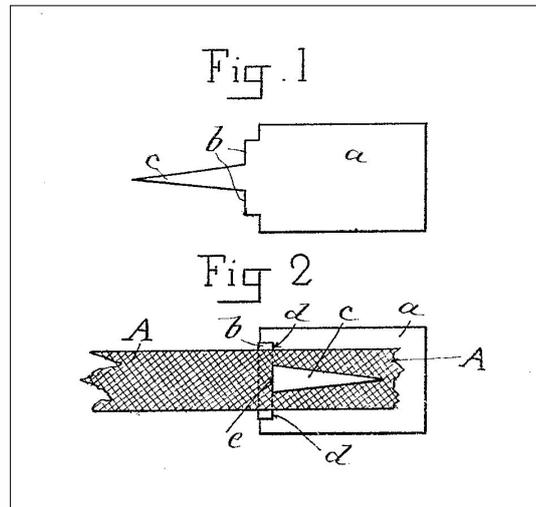
5 - Ferret pour lacets

FR patent	520891
Application date	21 July 1920
Co-inventor	SCHEFCHEN Nicolas ¹

Les lacets actuels, utilisés notamment dans le laçage des chaussures, ont le grave inconvénient d'être rapidement rendus inutilisables du fait que leurs ferrets se détachent avec une grande facilité n'étant pas en quelque sorte incorporés au tissu du lacet; le ferret tombé, le lacet s'effiloche et il est vite mis hors d'usage.

Le ferret pour lacets, objet de la présente invention, remédie à cet inconvénient par le fait qu'une de ses parties se solidarise avec le tissu composant le lacet.

¹ [FamilySearch database](#) (G9K5-9NN)



Corresponding patent:

LU

6 - Protecteur pour guêtres

LU patent	11765
Application date	2 June 1920
Co-inventor	SCHEFCHEN Nicolas

(copy to be obtained from Archives nationales)

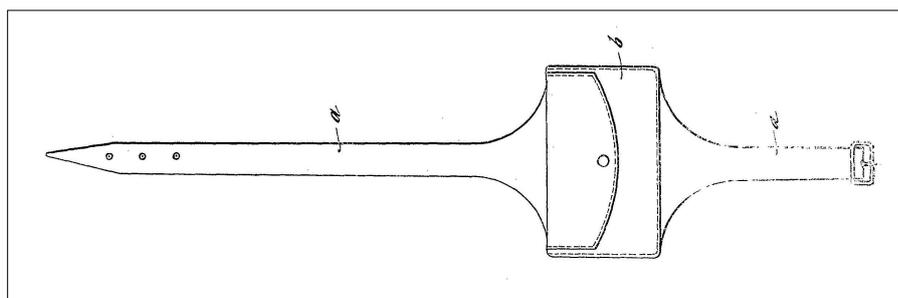
7 - Bracelet porte-monnaie

FR patent	509163
Application date	27 January 1920
Co-inventor	HUBERTY Joseph

La présente invention se rapporte à la maroquinerie et a pour objet un porte-monnaie combiné avec un bracelet, de telle manière que l'accès au contenu du porte-monnaie ne soit possible qu'à la personne qui le porte au poignet.

Les dames et demoiselles n'ont presque jamais une place pratique dans leurs vêtements pour y mettre leur porte-monnaie; d'un autre côté le fait de porter en mains suspendus aux bras des réticules, sacs ou autres expose ceux-ci à se perdre facilement ou à être volés.

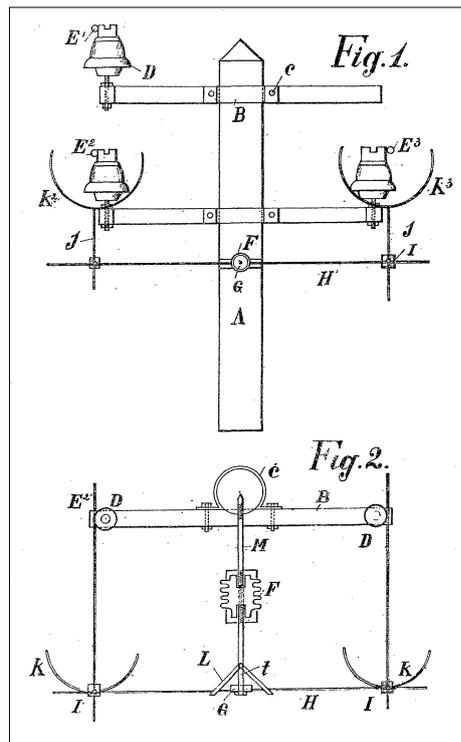
La présente invention remédie à ces inconvénients en montant le porte-monnaie sur un bracelet en cuir ou en une autre matière appropriée quelconque; le mode de montage pouvant évidemment être appropriée à la nature même du bracelet et à celle du porte-monnaie.



8 - Appareil déclenchant automatiquement une ligne électrique en cas de rupture d'un fil ou d'un isolateur

FR patent 580290
Application date 18 April 1924

La présente invention a pour objet un dispositif opérant automatiquement la mise hors circuit d'une ligne électrique aérienne, en cas de rupture d'un fil par exemple, avant que celui-ci vienne toucher le sol. Ce dispositif agit par basculement et création d'un court-circuit qui fait sauter les conjoncteurs-disjoncteurs.



Corresponding patent:

LU

9 - Dispositifs pour ouvrir boîtes à cirage et ainsi de suite, généralement pour boîtes rondes

LU patent 14661
Application date 6 October 1926

(copy to be obtained from Archives nationales)

10 - Dispositif pour empêcher le vol d'automobiles et etc.

LU patent 14662
Application date 6 October 1926

(copy to be obtained from Archives nationales)

11 - Dispositif pour empêcher le vol d'automobiles et etc.

LU patent 14663
Application date 6 October 1926

(copy to be obtained from Archives nationales)

12 - Fer à repasser électrique à multiples usages

LU patent 14873
Application date 7 March 1927

(copy to be obtained from Archives nationales)

13 - Isolateurs et poulies électriques avec dispositif d'attache

LU patent 15466
Application date 5 December 1927

(copy to be obtained from Archives nationales)

14 - Manchon pour câbles et fils électriques

LU patent 15467
Application date 5 December 1927

(copy to be obtained from Archives nationales)

15 - Isolateurs et poulies électriques avec dispositif d'attache

LU patent 17596
Application date 26 June 1930
Co- inventor HIPPERT Paul

(copy to be obtained from Archives nationales)

16 - Fer à repasser électrique à multiples usages

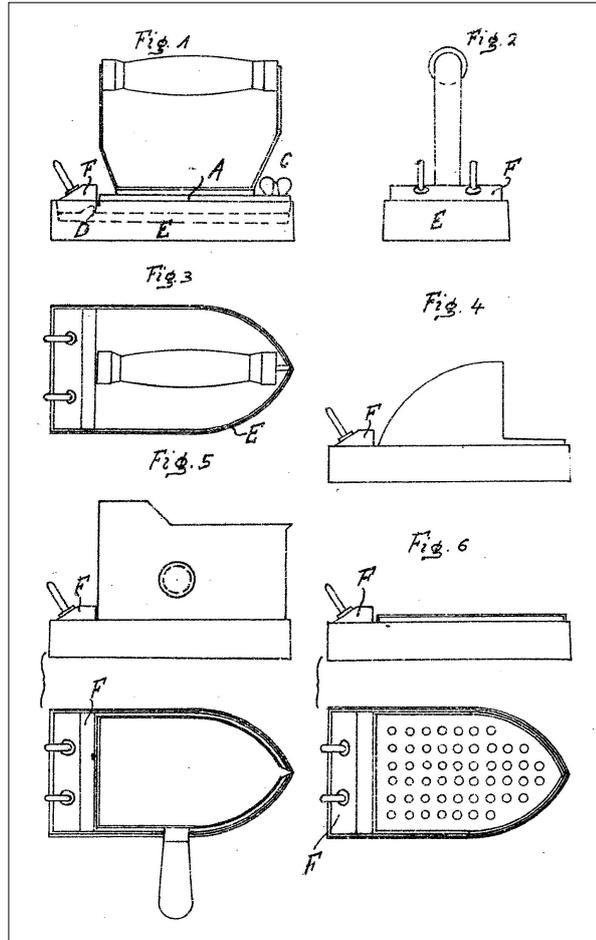
FR patent 721450
Application date 23 June 1931
Co- inventor HIPPERT Paul

L'invention vise un fer à repasser électrique:

1° Dont le couvercle, fixé d'une façon appropriée quelconque au corps principal, se laisse facilement enlever pour faire servir l'appareil à de multiples usages.

2° Le multiple usage de ce fer à repasser peut être obtenu encore de la façon suivante: le couvercle, au lieu d'être enlevé, servira lui-même comme radiateur, soit en employant une seule résistance, soit en introduisant dans le couvercle ou sous le couvercle une résistance ...

*Tant que le couvercle **A** est fixé, l'appareil est un fer à repasser ordinaire. En enlevant le couvercle, le support des contacts restant fixé, l'appareil devient un radiateur électrique ou un four électrique pouvant servir à faire bouillir un liquide (fig. 1) à chauffer un fer à Iriser (fig. 4), à griller le pain (fig. 6) et ainsi de suite.*



Corresponding patent

LU

17 - Porte-cigares et -cigarettes réglables et fixatoires

LU patent	17901
Application date	22 November 1930
Co-inventor	HIPPERT Paul (Luxembourg)

(copy to be obtained from Archives nationales)

18 - Savon à la sciure de bois

LU patent	17902
Application date	22 November 1930
Co-inventor	HIPPERT Paul (Luxembourg)

(copy to be obtained from Archives nationales)

19 - Dispositif de signalisation dans le circuit de l'eau de refroidissement des moteurs d'automobiles

LU patent	17930
Application date	4 December 1930
Co-inventor	HIPPERT Paul (Luxembourg)

(copy to be obtained from Archives nationales)

20 - Déploiement des parachutes à l'aide d'air comprimé ou d'un gaz sous pression

LU patent	18103
Application date	20 February 1931
Co-inventor	HIPPERT Paul (Luxembourg)

(copy to be obtained from Archives nationales)

21 - Bordure creuse, en fonte moulée, pour trottoirs

LU patent	19141
Application date	10 August 1932

(copy to be obtained from Archives nationales)

22 - Protège jambes, genoux et mollets

LU patent	19206
Application date	10 September 1932

(copy to be obtained from Archives nationales)

23 - Connection de rail pour traction électrique

LU patent	19216
Application date	22 September 1932

(copy to be obtained from Archives nationales)

24 - Bordures métalliques de parterres, d'entourage d'arbres, de chemins, de routes et de trottoirs

LU patent	20563
Application date	14 May 1935
Co- inventor	BIMONT Georges ²

(copy to be obtained from Archives nationales)

25 - Verpackungs-Gummihüllen für die im Handel geführten Tabake

LU patent	21319
Application date	6 March 1935
Co- inventor	HEDERICH Arno (Esch-sur-Alzette)

(copy to be obtained from Archives nationales)

² LU patent 21284 - 22 février 1935 - Crémaillères de fours domestiques.

LU patent 25996 - 23 février 1939 - Patins de frein pour matériel de chemins de fer à refroidissement par circulation d'air.

26 - Neuartige Luft- und Nährstoffzuführungs-Vorrichtung für Pflanzen

LU patent	21320
Application date	6 March 1935
Co-inventor	HEDERICH Arno (Esch-sur-Alzette)

(copy to be obtained from Archives nationales)

27 - Fußleisten-Gummischutz für Türen, Geschäftstheken usw.

LU patent	21321
Application date	6 March 1935

(copy to be obtained from Archives nationales)

28 - Bracelet-étui à usages multiples

LU patent	22464
Application date	3 June 1936
Co-inventors	HURTUT Albert ³ DUMONT Georges (Villerupt)

(copy to be obtained from Archives nationales)

29 - Cuillères hygiéniques, économiques, munies de sucre, de comprimés ou d'agglomérés

LU patent	22541
Application date	6 July 1936
Co-inventors	HURTUT Albert ⁴ DUMONT Georges (Villerupt)

(copy to be obtained from Archives nationales)

30 - Comprimé de sucre pour filtre à café, thé, tisanes avec distributeur

LU patent	22857
Application date	11 November 1936
Co-inventor	DUMONT Georges (Villerupt)

(copy to be obtained from Archives nationales)

31 - Schwimmbassin «Ginste» mit verstellbaren Böden, sich in eine oder mehrere Abteilungen umändemd und den Zweck verfolgend die Sicherheit und den Ertrag des Etablissements zu erhöhen

LU patent	24766
Application date	2 April 1938

(copy to be obtained from Archives nationales)

³ LU patent 21088 - 17 décembre 1934 - Sevère Lièvre à Villerupt, Hurtut Lucien à Audun-le-Tiche et Hurtut Albert à Villerupt. — Parephare

⁴ LU patent 21088 - 17 décembre 1934 - Sevère Lièvre à Villerupt, Hurtut Lucien à Audun-le-Tiche et Hurtut Albert à Villerupt. — Parephare

32 - Poteau-métal-béton Système G.D.F

LU patent 27693
Application date 15 February 1945

L'objet de l'invention consiste dans un nouveau type de poteau pour lignes électriques, téléphones, télégraphes, ainsi que pour d'autres buts, comme soutien de clôture de jardin, parcs, etc.

Le poteau est formé, suivant figures 1 à 4, par deux parties demi-rondes, carrées, sixpans, etc., muni à l'intérieur d'une ou de plusieurs ailes, le tout laminé resp. coulé.

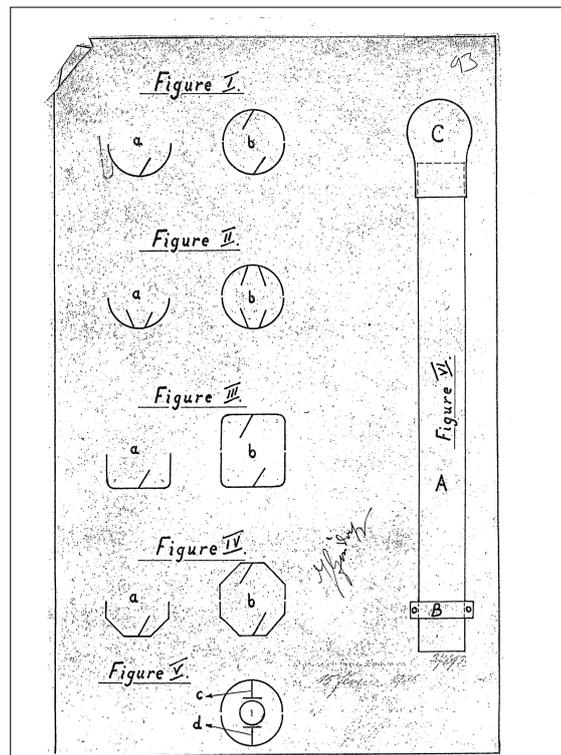
Pour assurer le blocage des 2 parties, à l'aide de béton coulé à l'intérieur, les ailes seront pliées suivant indication "P".

Figure 4 montre une aile en forme T, les ailes "C" soudées après le laminage des parties demi-rondes, carrées, sixpans, etc. On peut, si on le trouve nécessaire, placer entre les deux T "C" un tuyau "D", servant comme conduite à gaz, câble électrique, etc.

Les poteaux peuvent avoir la forme ronde, carrée, sixpans, etc., toutes grandeurs et dimensions désirées.

Avant le dressement du poteau "A" les deux parties demi-rondes seront bloquées ensemble à l'aide de colliers "B" en bas et en haut, après on verse le béton à l'intérieur et de là on dresse le poteau, quand le béton est sec en enlève le collier du haut et on place le chapeau "C" sur le poteau.

Les avantages de ces poteaux vis-à-vis des poteaux connus, sont: Durée plus grande, pose facile, rapide et économique, meilleur marché. Dans la fabrication, économie de transport et de montage, le béton sera seulement mis dans le tube sur place, plus forte résistance et garantie supérieure aux autres poteaux. Surtout de grande valeur dans la reconstruction des régions dévastées par la guerre, en remplaçant les poteaux en bois, vu que le bois doit être employé pour d'autres buts.



33 - Taille-bois

LU patent 28693
Application date 1 December 1947

Le présent brevet a pour objet un dispositif nouveau pour fendre le bois dans le ménage, et usages similaires.

Il est destiné à remplacer l'usage des haches et hachettes, dangereuses et bruyantes et qu'on ne pouvait guère employer dans les appartements et dans la cuisine. De par sa conception, il élimine tous les dangers et inconvénients de ces outils, tout en rendant les mêmes services; son fonctionnement est silencieux et ne demande qu'un effort réduit. De ce fait, et du fait qu'il ne risque pas d'endommager le plancher ou tout autre support sur lequel il se trouve placé, et peut pratiquement être utilisé partout: sur le carrelage de la cuisine, le plancher de l'appartement, sur une table, une chaise ou tout autre meuble, être fixé à demeure contre le mur, sur un support quelconque, etc. Enfin, de par son faible poids, il peut, comme la hachette, être transporté sans difficulté. Le travail, même effectué par des mains inexpertes, est facile et sans danger.

L'objet de l'invention consiste essentiellement en une lame, un coin ou un tranchant métallique à arête linéaire, en V, en forme de coisillon ou de toute autre forme, montée sur un support d'une manière adéquate, ou formant corps avec celui-ci. Le dispositif sera utilement pourvu, à sa base, de pieds en caoutchouc, ou d'un revêtement élastique, p. ex. en caoutchouc-mousse, formant amortisseur de chocs et silencieux.

Pour faire du petit bois, il suffit de frapper le gros bois à fendre par l'une de ses extrémités contre le tranchant du dispositif, ou de l'y appuyer et de frapper de la main ou du poing l'autre extrémité. Lorsque le bois à fendre est exceptionnellement dur, on pourra s'aider d'un marteau pour frapper dessus. Ces nombreuses expériences ont démontré que de cette façon le bois se fend aisément, et que plus le bois à fendre est gros plus sa masse propre contribue à l'effort.

